

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2007

225x07

TARIFS 2008 DES ECOLES MUNICIPALES DE PEINTURE

Par délibération n°229x06 du 30 novembre 2006, le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour l'année 2007.

Pour tenir compte de l'évolution des prix depuis cette décision, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs comme suit, pour l'année 2008.

Tarifs TRIMESTRIELS

- Adultes	:	41.30 €
- pour le 1er enfant	:	41.30 €
- pour le 2ème enfant	:	31.10 €
- pour le 3ème enfant et plus	:	21.40 €
- Atelier sculpture, modelage et moulage	:	51.30 €

L'élève fréquentant les deux ateliers devra s'acquitter pour chacun de la cotisation trimestrielle.

Vu l'avis favorable de la commission culture du vendredi 12 octobre 2007

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE les tarifs proposés qui prendront effet au 1er janvier 2008
- SE PRONONCE comme suit :

POUR	:	31
CONTRE	:	0
ABSTENTION	:	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 31 octobre 2007
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Docteur J. COUPIER